

A partir de septembre 2026, la formation arbitre évolue.

Assistant Arbitre

Conditions d'accès à la formation arbitre fédéral

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis au moins 2 saisons (être dans sa 3e année minimum)
- Avoir au moins 14 ans révolus au premier jour de la formation
- Pour accéder à la partie en présentiel, le candidat doit avoir effectué sa formation en e-learning
- Avoir validé le module VSS

Organisation de la formation

- E-learning : 3h environ (matériel, Jugement des cordons, Terrain de compétition, Temps de tir « Cibles »)
- Une journée de formation en présentiel
- Deux journées de pratique lors de compétitions officielles

Arbitre Fédéral

Conditions d'accès à la formation arbitre fédéral

- Être « Assistant arbitre »
- Être licencié FFTA
- 17 ans minimum au premier jour de la formation
- Avoir validé « les gestes qui sauvent » ou équivalent

Conditions d'accès à la formation Jeune Arbitre

- Être « Assistant arbitre »
- Être licencié FFTA
- 14 ans minimum au premier jour de la formation
- Avoir validé « les gestes qui sauvent » ou équivalent

Durée de la formation

- Une formation en E-Learning (3h)
- Une formation de 28h, animée par un formateur régional
- Une formation pratique lors de compétitions officielles

L'examen arbitre fédéral

QCM : durée 1h30

Etude de cas : durée 1 heure

Valeurs de volées : Durée 45mn

L'examen Jeune arbitre

QCM règlements généraux : durée 1 heure

QCM Option : Durée 1 heure

Pour la saison 2027 :

Assistant arbitre : 4 octobre

Arbitre Fédéral : 12 décembre, 16 janvier, 20 février, 13 mars

Pour tout renseignement : pcra.pdl@gmail.com